



ACIDH
Action Contre l'Impunité pour
les Droits Humains



Lubumbashi, le 7 septembre 2019

N/Réf. : **87/AFREWATCH/RAID/ACIDH/IHRDA/2019**

Concerne : *Décision de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur le massacre des populations civiles de Kilwa*

A Son Excellence Monsieur le Ministre
de la justice de la République
Démocratique du Congo
à Kinshasa-Gombe

Excellence Monsieur le Ministre,
African Resources Watch (AFREWATCH), Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH), deux organisations non-gouvernementales (ONG) congolaises, l'Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA), ONG panafricaine enregistrée en Gambie, et Rights and Accountability in Development (RAID), ONG britannique, toutes spécialisées dans la gouvernance des industries extractives et les droits humains, ont l'honneur de vous adresser la présente lettre pour demander la suite que votre ministère a réservée à la décision¹ de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) condamnant le gouvernement congolais à domager pour les victimes du massacre de Kilwa en 2004.

En effet, le 14 octobre 2004, un groupe de rebelles inconnu et mal équipé occupa brièvement la petite cité de Kilwa, point d'exportation des minerais de l'entreprise Anvil Mining depuis la mine de Dikulushi, située à 50 kilomètres de la ville de Kilwa. Le 15 octobre, sous le commandement du colonel Ilunga Ademar, les soldats de la 62^{ème} Brigade des FARDC arrivèrent à Kilwa et l'occupèrent en l'espace de deux heures. Malheureusement, dans les nuits du 15 au 16 octobre 2014, des civils ont été détenus à l'Hôtel Kabyata (une prison de fortune) avant d'être acheminés au village Nsensele (à trois kilomètres de l'hôtel) où ils furent exécutés sommairement et leurs corps abandonnés dans des fossés au bord de la route². En plus des morts, les biens des

¹ http://www.raid-uk.org/sites/default/files/african_commission_decision_on_kilwa_2017.pdf

² <http://www.raid-uk.org/sites/default/files/timeline-kilwa-fr.pdf>

civiles furent détruits et pillés. La société Anvil Mining est présumée avoir fourni du support logistique aux forces militaires.

Saisie par nos organisations la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a, dans sa décision daté du 4 août 2017, a conclut que la RDC a violé les dispositions : 1,4,5,6,7(1)(a), 7(1)(c), 14, 22 et 26 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, consacrant notamment le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale, le droit à la dignité, le droit à la liberté et à la sécurité, le droit à la propriété, le droit au développement, et le droit au logement.

Cette décision historique exige que le gouvernement congolais paye une indemnité de 2,5 millions de dollars américains aux victimes et leurs familles et que le gouvernement congolais présente officiellement des excuses aux habitants de Kilwa, exhume et ré-inhume avec dignité les corps ensevelis dans une fosse commune, construise un mémorial, fournisse une assistance psycho-sociale aux personnes touchées par le traumatisme, reconstruise l'école, l'hôpital, les autres infrastructures détruites lors de l'attaque, enquête, poursuive et sanctionne les agents de l'Etat et le personnel de la Société Anvil Mining impliqués dans les violations des droits humains commises à Kilwa.

Cela fait maintenant plus d'une décennie que les victimes attendent que justice leur soit rendue. Or, malgré une décision de la CADHP visant à remédier cette injustice, aucune réparation ne leur a encore été apportée. Le gouvernement congolais précédent a fait fi de cette décision historique et a tourné son dos à ces victimes, familles et concitoyens congolais. Cette attitude est désolante et démontre un mépris flagrant envers les droits fondamentaux de ces personnes. Nous espérons que l'élection de ce nouveau gouvernement pourra redresser cette indifférence.

La RDC est membre de la CADHP, et se doit donc d'exécuter ses décisions, ce qui n'a toujours pas été fait. De plus, le professeur Rémy Ngoy Lumbua, de la RDC, siège présentement comme commissaire à la CADHP. Ayant une présence importante au sein même de la CADHP, il est encore plus primordial que la RDC soit vue comme respectant et mettant en oeuvre ses décisions.

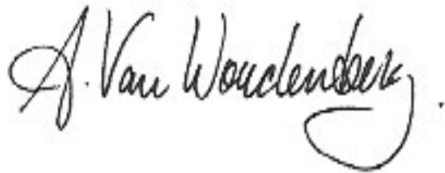
Nous saisissons votre autorité pour vous soumettre la décision de la CADHP et espérons que vous fassiez suite à celle-ci afin de finalement rendre justice aux victimes qui souffrent toujours. Pour votre gouverne, vous trouverez en annexe de la présente la décision de la CADHP.

Par la présente, nos organisations aimeraient également demander à votre autorité une audience afin de discuter de ce dossier, et des solutions possibles afin de mettre en oeuvre la décision de la CADHP et de

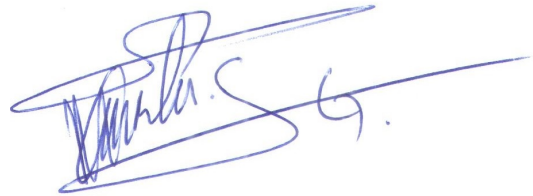
rendre justice aux victimes du massacre de Kilwa. Nous nous rendrons disponibles à votre convenance.

Veuillez agréer, Excellence

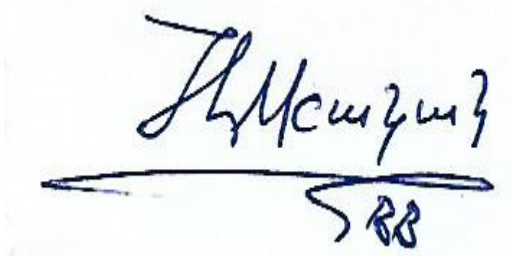
Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.



Mme ANNEKE VAN WOUDENBERG
Directrice Exécutif/RAID



M. UMPULA NKUMBA Emmanuel
Directeur Exécutif/AFREWATCH



Directeur Exécutif/ACIDH



M. Gaye SOWE
Directeur Exécutif/IHRDA

Ci à :

- Honorable Madame le Président de l'Assemblée Nationale ;
- S.E. Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- S.E. Monsieur le Ministre des Droits Humains ;
- S.Exc. Monseigneur du diocèse de Kilwa-Kasenga ;
- Honorables députés de la circonscription de Kilwa-Kasenga ;